



Site classé
Patrimoine
national



Site viticole des crus de Jongieux et de Marestel

Savoie

Date du décret : 12 juillet 2010

Commune concernée : Billième, Jongieux, Lucey et Yenne

Superficie : 1 785 ha

Que l'on vienne de Massignieux-de-Rives, de Yenne ou de la route du Tunnel du Chat, on ne peut rester insensible à la composition remarquable du site avec ses pentes calcaires issues des sommets de la Charvaz et du mont Turioz et l'étagement des vignes jusqu'aux rives du Rhône.

À partir de la chapelle de Saint-Romain, le dessin harmonieux de cet hémicycle naturel ouvert présente une originalité viticole dont l'aspect jardiné de l'espace doit inspirer bien des pèlerins à séjourner dans les gîtes avoisinants qui sillonnent ce site depuis les lointaines origines du sentier de Saint-Jacques de Compostelle.

Depuis la fermeture du tunnel du Chat, le paysage viticole s'est trouvé rapproché de l'agglomération de Chambéry et est devenu, pour ainsi dire, "victime" de la trop grande attraction de son environnement.

Le périmètre de classement emprunte l'écrin que forment les quatre ensembles paysagers des limites naturelles :

- le versant boisé du mont Landard et de la Charvaz en partie haute,
- le lit et la plaine du Rhône en partie basse,
- la vallée du Landard, aux portes de la Chautagne en limite nord,
- l'épaulement agricole et bâti de Billième avec le mont de Lierre en limite sud.

Cet écrin est lisible sur une aquarelle datée du 17^e siècle où figure le Marquisat de Yenne recouvrant l'ensemble des communes du site et dont la partie haute du tableau coïncide sensiblement à la limite de classement ainsi figurée.

Ce lieu fondateur, en bordure du Rhône, est cité dès le 13^e siècle avec l'émergence de la vigne des Altesses, conforté par le comte Claude de Mareste au 15^e, puis au 16^e avec une donation du duc de Savoie à son frère, ensuite au 18^e siècle l'arrivée de la Mappa sarde représente une période faste pour le vignoble de Jongieux-Marestel.

Au cœur de ce vignoble, les villages et hameaux s'égrènent en chapelet entre plaine et montagne. Leur valeur patrimoniale est inséparable du paysage viticole, mais ils ne sont pas inclus dans les limites du classement afin de mettre en œuvre une procédure parallèle adaptée. Il s'agit de la mesure d'inscription au titre des sites qui implique de prendre en compte à la fois la restauration de l'existant et les constructions neuves pour l'évolution future et durable du territoire.

La superficie du site classé couvre 1 785 hectares.

Type d'intérêt

Pittoresque

Accès

Libre

Tourisme

Le site viticole est traversé de part en part par le chemin de Compostelle très fréquenté en été.

Office du Tourisme de Yenne : 09 66 98 57 66

<http://www.yenne-tourisme.fr>

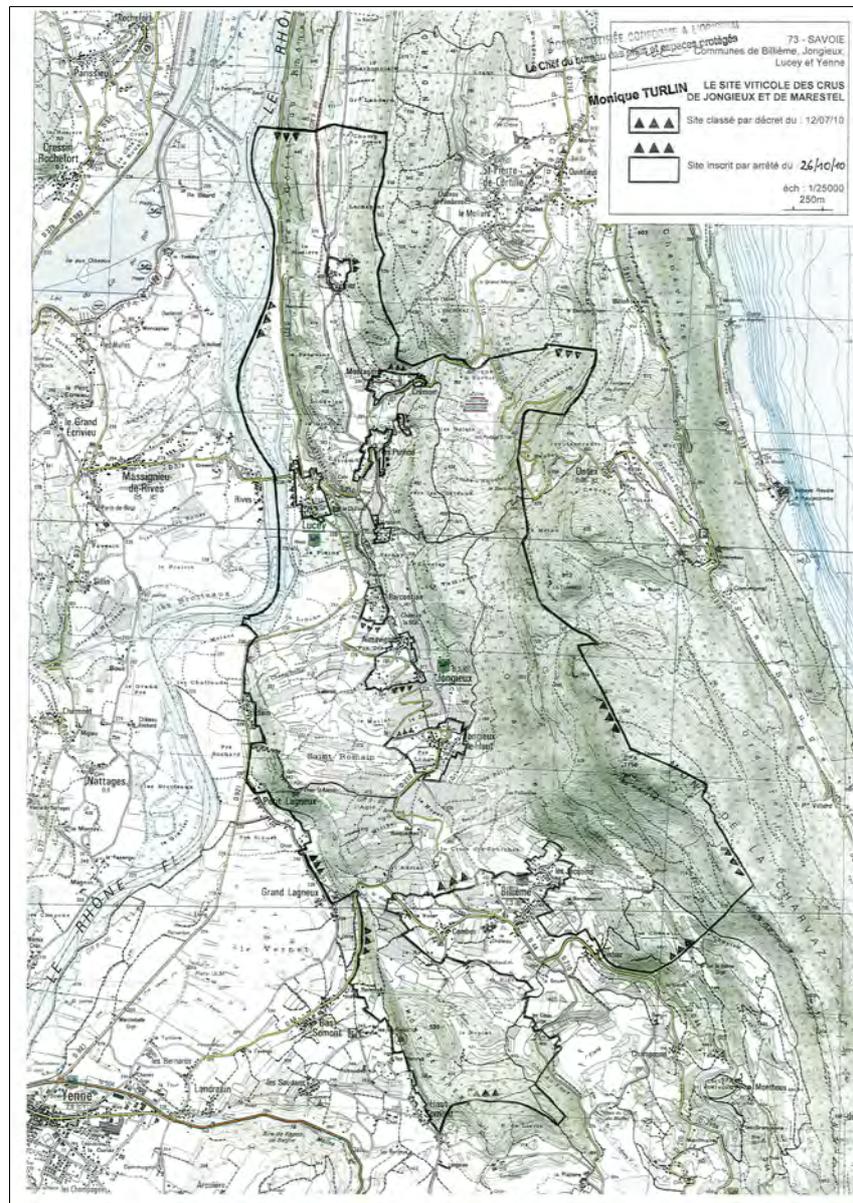
Syndicat intercommunal de protection des berges et bordures du Rhône en Savoie :
04.79.36.78.92 et e.mail : sipbbrs@wanadoo.fr

Autres observations

Le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (SMAPS), regroupe les 36 communes de l'Avant Pays Savoyard à travers trois structures intercommunales :

- La communauté de communes de Yenne
- La communauté de communes du lac d'Aiguebelette
- La communauté de communes du Val Guiers.

Carte du site



Mise à jour : DREAL 2015

